

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 5 août 2024, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour

M^{me} Emilie Dionne

M^{me} Marie-Claude Godin

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, M. Bastien Gaudet, greffier, et M^{me} Chantale Guy, adjointe au greffe.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

195-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

196-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

197-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 10 au 25 juillet 2024, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 25 juillet 2024 ainsi qu'au journal des salaires de juillet 2024, le tout totalisant une somme de 1 562 948,92 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 6 289 774,18 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 7-2024 relatif à l'utilisation du parc canin

M. le conseiller Guillaume Dufour donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 7-2024 relatif à l'utilisation du parc canin.

M. le conseiller Guillaume Dufour présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 7-2024. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Guillaume Dufour, conseiller

Politique de remboursement des frais de déplacement – Adoption

198-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER la Politique de remboursement des frais de déplacement (la Politique), afin que celle-ci prenne effet à compter de ce jour;

D'ABROGER, à la même date, la politique actuelle de remboursement des frais de déplacement, adoptée le 1^{er} janvier 2020;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, la Politique, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Conception et implantation d'un site internet pour la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de six entreprises pour la prestation des services professionnels requis en lien avec la conception et l'implantation d'un site web pour la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu trois soumissions et que l'une de celles-ci a été déclarée non-conforme en raison de la présence d'une irrégularité majeure;

CONSIDÉRANT que les soumissions conformes reçues ont été analysées par un comité de sélection en fonction des critères et du système de pondération décrits au devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection contenue au rapport transmis en date du 24 juillet 2024;

199-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit à Groupe Quantik Activis inc., le contrat relatif à la prestation des services professionnels requis en lien avec la conception et l'implantation d'un site web pour la Ville. Le contrat comprend notamment des services d'hébergement, de maintenance et de soutien technique et en développement pour trois ans à compter de la date de l'adjudication du contrat;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense forfaitaire de 38 253 \$, toutes taxes en sus, payable, à hauteur de 5 000 \$, à même les prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024, et pour la balance, à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, les documents de l'appel d'offres et la soumission fassent foi de contrat entre les parties;

D'AUTORISER M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à hauteur de 5 000 \$, à même les prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024, et pour la balance, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Conception et aménagement d'un skatepark – Réception provisoire

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 100-2023, adoptée lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, la Ville de La Pocatière a attribué à la société 9265-7055 Québec inc. le contrat relatif aux services requis pour la conception et la réalisation d'un skatepark;

CONSIDÉRANT l'inspection des travaux réalisée par M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, et par M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, et l'affirmation de ces derniers que les travaux sont maintenant prêts pour l'usage auquel ils sont destinés;

200-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière procède à la réception provisoire des travaux réalisés pour la conception et la réalisation du skatepark de La Pocatière, et ce, rétroactivement au 23 juillet 2024;

QUE la Ville de La Pocatière autorise la libération de la première moitié de la retenue de garantie dans ce dossier.

Publicité pour la Ville de La Pocatière

201-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la facture numéro 13973 de la société américaine Business View Magazine, au montant de 2 900 \$ US, et d'autoriser son paiement à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réparation de la surfaceuse à glace du Centre Bombardier

CONSIDÉRANT la survenance d'un bris à la surfaceuse à glace du Centre Bombardier, attribuable à la négligence d'un préposé de l'adjudicataire du contrat d'entretien et de gestion des opérations du Centre Bombardier et des infrastructures récréatives;

CONSIDÉRANT l'article 21 du cahier de charges générales du devis de l'appel d'offres, qui prévoit que « l'adjudicataire est entièrement responsable [...] de tous dommages, pertes [...] ou de tout acte, retard, omission ou négligence de sa part ou de celle de ses employés [...] en rapport avec le présent contrat »;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence de procéder à la réparation de la surfaceuse à glace en raison de l'arrivée imminente de la saison des glaces;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, émise en date du 1^{er} août 2024;

202-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la soumission de Robert Boileau inc., datée du 26 juillet 2024, relative à la réparation de la surfaceuse à glace du Centre Bombardier, afin de procéder notamment au remplacement du moteur de la pompe hydraulique;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 15 425,44 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes à recevoir aux termes d'une entente d'indemnisation à intervenir avec Sogep inc., ou à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes à recevoir aux termes d'une entente d'indemnisation à intervenir avec Sogep inc., ou au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Spectacle de la rentrée de l'automne 2024

ATTENDU que le Comité attractivité de la Ville de La Pocatière a prévu des fonds pour financer des activités afin de bonifier l'attractivité et la rétention des étudiants, des travailleurs et des professionnels;

ATTENDU que le Comité attractivité organise la toute première édition du Spectacle de la rentrée afin de souligner le début de l'année scolaire pour les étudiants du Cégep de La Pocatière et de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, et de créer une occasion pour tous les citoyens de se réunir et d'accueillir les étudiants, travailleurs et professionnels récemment installés sur le territoire;

ATTENDU que dans le cadre du Spectacle de la rentrée, qui aura lieu le 19 septembre prochain à la salle Desjardins du Centre Bombardier, l'humoriste Mélanie Couture se produira sur scène;

203-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la tenue du Spectacle de la rentrée de l'automne 2024 et de décréter une dépense approximative de 12 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville. Cette dépense représente le cachet de l'artiste, les frais encourus par celle-ci en lien avec son hébergement et ses déplacements, ainsi que les frais nécessaires pour assurer la sécurité, la technique et la publicité du spectacle.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Constitution du Comité action sécurité citoyenne

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de La Pocatière (la Ville) à améliorer, de façon continue, la sécurité des personnes qui emploient les transports actifs dans les rues de la Ville, et à encourager la pratique des jeux libres dans la rue;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des transports actifs et la pratique des jeux libres dans la rue s'inscrivent dans une démarche d'adoption de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former le Comité action sécurité citoyenne afin de concrétiser la poursuite de ces objectifs;

204-2024 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSTITUER le Comité action sécurité citoyenne (le Comité), lequel a notamment le mandat d'améliorer la sécurité des personnes qui circulent dans les rues de la Ville à l'aide des transports actifs ainsi que de favoriser la pratique des jeux libres dans la rue;

DE NOMMER sur le Comité les personnes suivantes :

- M. Vincent Bérubé, maire;
- M. Samuel Collard, citoyen et représentant du secteur nord de la Ville;
- M^{me} Caroline Dufour, représentante du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;
- M. Guillaume Dufour, conseiller municipal;
- M. Francis Fillion, représentant de la Sûreté du Québec;
- M. Sébastien Fortin, citoyen et représentant du secteur ouest de la Ville;
- M^{me} Marie-Claude Godin, conseillère municipale;
- M^{me} Julie Hudon, adjointe au bureau du maire et à la direction générale;
- M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires;
- M^{me} Cynthia Théberge, citoyenne et représentante du secteur nord de la Ville.

DE DÉCRÉTER, pour voir au financement du fonctionnement et des activités du Comité pour l'année 2024, une dépense de 12 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

L'Halloween à La Pocatière – Autorisations

205-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER, à l'occasion de l'événement L'Halloween à La Pocatière 2024, le 26 octobre prochain, la fermeture :

- Entre 17 h et 23 h, soit pour l'ensemble de l'événement, du segment de la 4^e avenue Painchaud situé entre la 2^e rue Guimond et la 9^e rue boulevard Desrochers;
- Entre 19 h 45 et 21 h 30, pour le passage de la parade, des rues sur le tracé suivant: départ du Centre Bombardier, de là, sur la 9^e rue boulevard Desrochers en direction de la 4^e avenue Painchaud, de là, vers la 1^{re} rue Poiré, puis de là, vers la 5^e avenue Mailloux, enfin en direction de la 9^e rue boulevard Desrochers et sur celle-ci pour le retour au Centre Bombardier;

D'AUTORISER M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de permis d'événements spéciaux au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'utilisation et la fermeture partielle de la route 230 (1^{re} rue Poiré et 9^e rue boulevard Desrochers);

D'AUTORISER, dans le cadre des activités de L'Halloween à La Pocatière, le déploiement d'un feu d'artifice devant être fait par un artificier professionnel, selon les normes en pareil domaine et aux conditions stipulées par l'assureur de la Ville, le cas échéant;

D'AUTORISER la sortie d'effectifs et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des activités dans le cadre de L'Halloween à La Pocatière 2024, notamment pour la fermeture de la 4^e avenue Painchaud, le 26 octobre;

D'AUTORISER la sortie d'effectifs et d'équipement des Travaux publics de la Ville pour collaborer à l'organisation et la tenue des activités tenues dans le cadre de cette édition de L'Halloween à La Pocatière.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Camp de jour – Bourses d'encouragement à la réussite scolaire et au travail – Attribution

CONSIDÉRANT qu'il y a à la Ville de La Pocatière un programme « Valorisation de l'animation estivale », constituant un outil d'encouragement à la réussite scolaire et au travail et servant à souligner l'importance de ce travail pour la Ville;

CONSIDÉRANT que ce programme se concrétise par la remise de cinq bourses, attribuées en fonction de critères tels que la collaboration, l'intérêt pour les jeunes, l'engagement, la ponctualité, l'esprit d'équipe, la débrouillardise et la qualité du travail accompli;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services récréatifs, culturels et communautaires suite à l'évaluation faite du travail du personnel étudiant de la saison estivale 2024;

206-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER :

1. À Maxime Bérubé, la bourse pour le membre du personnel étudiant estival s'étant le plus démarqué par l'ensemble de son travail et pour ses qualités personnelles;
2. À Charles Dubé, la bourse pour le membre du personnel étudiant estival s'étant le plus amélioré;
3. À Jake Lemire, la bourse pour le membre du personnel étudiant estival représentant le coéquipier par excellence;
4. À Rosemary Couturier, la bourse pour l'animateur du Camp de jour s'étant le plus démarqué dans le cadre de la formation DAFA; et
5. À Èva Bélanger, la bourse pour la recrue de l'été.

DE TRANSMETTRE les félicitations du conseil municipal aux récipiendaires de ces bourses pour l'excellence de leur travail à ce titre durant toute la durée du Camp.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Marche pour la Vie - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville

207-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PERMETTRE, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement numéro 10-2020 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, la tenue, le 26 septembre prochain, entre 16 h 30 et 17 h 15, de l'activité intitulée « Marche pour la Vie », une marche citoyenne organisée par le comité Le Vert Tige du Cégep de La Pocatière. La marche est autorisée selon l'itinéraire identifié à la demande, sujet à ce que les organisateurs obtiennent, de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable, une autorisation de circuler pour la partie du tracé sous sa juridiction. Les organisateurs de la marche sont également tenus de respecter les mesures imposées par ce même ministère, le cas échéant, et d'aviser la Sûreté du Québec de la tenue de cette activité;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service veillant à la sécurité des participants et au bon déroulement de ladite marche.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Dénonciation de la suppression des services de proximité offerts aux entreprises par le Mouvement Desjardins

CONSIDÉRANT que la mission du Mouvement Desjardins, à titre de groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, est d'accompagner ses membres et ses clients dans leur autonomie financière;

CONSIDÉRANT l'importance des parts de marché occupées par les centres Desjardins Entreprises dans les régions du Québec, et le rôle central assumé par ceux-ci auprès de la clientèle d'affaires à l'extérieur des grands centres;

CONSIDÉRANT le processus de rationalisation des services du Mouvement Desjardins et la fermeture de nombreux points de services ou la réduction de nombreux services offerts en succursale, entraînant par le fait même la délocalisation des services qui sont maintenant offerts principalement par des ressources en télétravail;

CONSIDÉRANT que cet état de fait entraîne une dégradation importante de la qualité des services offerts aux entrepreneurs de nos communautés, qui ne bénéficient plus de services personnalisés offerts par des ressources qui sont intégrées dans un milieu particulier, en plus que l'assistance est offerte de façon moins efficace et qu'elle est moins facile d'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que les centres Desjardins Entreprises assument une présence dans le milieu des affaires des régions qui est à la hauteur des parts de marché qu'elles occupent et qui ne se résume pas à des apparitions dans des événements de nature corporative;

CONSIDÉRANT que la délocalisation des services offerts aux entreprises par le Mouvement Desjardins entraîne également des impacts négatifs sur le travail réalisé par les services locaux de développement des communautés, qui doivent composer avec de plus longs délais et des services de moindre qualité afin d'assurer l'accompagnement des entrepreneurs et afin de permettre le montage financier de leurs projets;

CONSIDÉRANT que la vitalité socioéconomique des régions repose sur un fin maillage de micro, petites et moyennes entreprises avec un réseau de soutien formé notamment par des prestataires de services de proximité aux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'il découle de la mission fondamentale du Mouvement Desjardins qu'il continue à assumer une présence physique de proximité à la grandeur du Québec;

208-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER au Mouvement Desjardins de freiner la délocalisation des services offerts par ses centres Desjardins Entreprises et de continuer à mettre en œuvre sa mission fondamentale en assurant des services de proximité de qualité à l'égard de tous ses membres, plus particulièrement à l'égard des entrepreneurs de l'ensemble des communautés du Québec situées à l'extérieur des grands centres;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter la présente résolution lors de l'assemblée générale de ses membres dans le cadre de son prochain congrès;

DE TRANSMETTRE cette résolution à M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, à M. Jean-Yves Bourgeois, premier vice-président Services aux entreprises du Mouvement Desjardins, et à M. Jacques Demers, président de la FQM.

Fermeture définitive de la piscine du Cégep de La Pocatière

ATTENDU que la piscine du Cégep de La Pocatière (la Piscine), construite en 1961, nécessite des travaux de réfection majeurs à cause de sa vétusté;

ATTENDU que pour cette même raison, la fermeture provisoire de la Piscine a été décrétée au printemps 2023, et que celle-ci est fermée depuis;

ATTENDU que le Cégep de La Pocatière (le Cégep) a déposé une première demande d'aide financière au ministère de l'Enseignement supérieur (le Ministère) en 2021 en vue de financer la réfection de la Piscine (le Projet);

ATTENDU que le Cégep a obtenu une aide financière de 4,3 millions de dollars dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires d'enseignement supérieur afin de financer le Projet, mais que le Ministère a attendu 21 mois avant de confirmer un financement de 1,5 million de dollars en mars 2023;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 juillet, le Ministère a rejeté la demande de bonification financière déposée par le Cégep afin de combler les quelque 5 millions manquants;

ATTENDU qu'en raison de ce refus, la directrice générale du Cégep, M^{me} Marie-Claude Deschênes, a annoncé qu'elle recommandera formellement au conseil d'administration de procéder à la fermeture définitive de la Piscine;

ATTENDU que depuis les estimations initiales, datées de 2021, la facture du chantier, qui se chiffre maintenant à près de 12 millions de dollars, a doublé en raison de la découverte de contraintes techniques initialement inconnues, mais également en raison du contexte inflationniste qui aurait pu être évité, n'eût été de la lenteur et de l'inefficacité du Ministère dans le traitement des demandes de subvention;

ATTENDU que l'incurie du Ministère dans la gestion du dossier de la piscine du Cégep de La Pocatière est telle que le 23 mai dernier, la vérificatrice générale du Québec en a élevé le cas en symbole de son inefficacité dans la planification et de sa lenteur dans la gestion, soulignant que ce cas démontrait la nécessité d'une refonte en profondeur du processus d'attribution de fonds pour la gestion des infrastructures des cégeps ainsi que la nécessité de corriger le sous-financement chronique de l'entretien de ces infrastructures;

ATTENDU que les fonds prévus dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) sont très largement insuffisants considérant la vétusté avancée et généralisée des infrastructures scolaires et municipales du Québec et le nombre très important d'organisations invitées à déposer des

demandes de projets, dont l'ensemble des municipalités, organismes, établissements scolaires et coopératives du Québec;

ATTENDU qu'il relève de la saine gestion des finances publiques que le gouvernement du Québec investisse d'abord sur les infrastructures en décrépitude desquelles elle est responsable avant de financer la construction de nouvelles infrastructures;

ATTENDU le manque absolu de transparence quant aux critères retenus pour l'analyse des projets dans le cadre du PAFIRSPA et considérant l'asymétrie marquée entre les bénéficiaires des subventions, que Montréal, à elle seule, a reçu 18% de l'enveloppe, alors que les seize autres régions du Québec ont dû se partager les 82% restants;

ATTENDU que le Cégep a déjà investi plus de 800 000 \$ dans le cadre de ce Projet, que les plans et devis ont déjà été dressés, et que le laboratoire situé sous la piscine a été vidé en anticipation des travaux;

ATTENDU que jusqu'en mars dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Pascale Déry, et les fonctionnaires de ce Ministère ont toujours affirmé que le dossier était prioritaire, mais que la lettre de rejet de la demande de bonification de la subvention ne fait même pas état des raisons motivant le refus;

ATTENDU que la Coalition Avenir Québec (la CAQ) invoque « ne [pas] dispose[r] [...] de la marge de manœuvre nécessaire pour éponger l'augmentation des coûts », alors que 7 millions de dollars ont récemment été dilapidés pour la venue des Kings de Los Angeles à Québec;

ATTENDU que la CAQ demande au milieu de voir à la récolte des 5 millions manquants, alors que l'éducation est une compétence provinciale, et que La Ville de La Pocatière (la Ville) vient d'octroyer 100 000 \$ pour contribuer au financement du Projet, en plus des divers investissements réalisés au courant des treize dernières années en lien avec l'entretien et le maintien des opérations de la Piscine, qui se chiffrent à 319 300 \$;

ATTENDU que les attentes de la CAQ à l'égard de la contribution du milieu sont démesurées considérant la faible densité de la population de notre territoire et que dans ce contexte, la réelle contribution attendue du milieu doit être clarifiée;

ATTENDU que la piscine du Cégep de La Pocatière est la seule piscine intérieure située entre Montmagny et Rivière-du-Loup, villes distantes de 130 kilomètres, que la nécessité de parcourir d'importantes distances pour obtenir l'enseignement des bases de la natation et la formation des sauveteurs risque de décourager de nombreux citoyens et de nombreux candidats-sauveteurs des MRC du Kamouraska et de L'Islet, et que cet état de fait doit être considéré comme un enjeu de sécurité publique à part entière;

209-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER au ministère de l'Enseignement supérieur d'assumer sa responsabilité quant au maintien de l'ouverture de la piscine du Cégep de La Pocatière, qui est une infrastructure indispensable et unique entre Montmagny et Rivière-du-Loup, villes distantes de 130 kilomètres, et de collaborer de manière proactive à l'identification d'une solution réaliste pour la recherche du financement manquant, solution dont elle devra nécessairement constituer le pilier central;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, à M. Mathieu Rivest, député dans Côte-du-Sud à l'Assemblée nationale, à M. Jacques Demers, président de la FQM, à M. Martin Dampousse, président de l'UMQ, à M^{me} Marie-Claude Deschênes, directrice générale du Cégep de La Pocatière, et aux municipalités des MRC de L'Islet et du Kamouraska.

Demande adressée au gouvernement du Québec pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC de Kamouraska

ATTENDU l'importance pour la population de la MRC de Kamouraska de pouvoir compter sur une couverture cellulaire de qualité sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que l'on observe une couverture cellulaire déficiente dans différents secteurs de toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU que les services cellulaires sont essentiels pour garantir l'accès à l'information et à des services de santé et de sécurité publique ainsi que la vitalité de l'industrie du tourisme;

ATTENDU que le développement économique des collectivités éloignées des grands centres du Québec passe par le déploiement de meilleurs services dans celles-ci;

ATTENDU que beaucoup d'efforts sont consacrés à la vitalisation de notre territoire, mais que la mauvaise qualité des services cellulaires offerts rend l'accomplissement de cette tâche beaucoup plus difficile;

ATTENDU que la présence ou l'absence d'une couverture cellulaire de qualité peut influencer le choix des citoyens de demeurer ou de s'établir dans nos municipalités, puisqu'un bon réseau cellulaire est devenu un outil d'étude et de travail incontournable;

ATTENDU qu'en cas de la survenance d'une situation d'urgence en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres services d'urgence;

ATTENDU que les municipalités de nos territoires sont reléguées aux derniers rangs dans les listes de priorité des différentes sociétés de télécommunication pour l'extension de la couverture cellulaire, en raison de leur faible densité de population;

ATTENDU que l'asymétrie dans la qualité des services cellulaires crée une iniquité entre les citoyens de différentes régions, particulièrement entre les citoyens des zones rurales et des zones urbaines;

ATTENDU l'annonce par le gouvernement du Québec, le 28 juin dernier, de l'installation de 100 nouvelles tours cellulaires afin d'améliorer la couverture cellulaire au Québec;

ATTENDU qu'aucune de ces 100 tours cellulaires ne doit être installée sur le territoire de la MRC de Kamouraska, malgré le fait que la couverture cellulaire sur ce territoire comporte d'importantes lacunes;

210-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande à M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud à l'Assemblée nationale, d'intervenir auprès de son gouvernement afin que le territoire de la MRC de Kamouraska, sur lequel la couverture cellulaire est déficiente dans différents secteurs de toutes ses municipalités, ne soit pas laissé pour compte dans le déploiement de 100 nouvelles tours cellulaires à travers le Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à M. Mathieu Rivest, ainsi qu'à M. Jacques Demers, président de la FQM.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission de M^{me} Nihal Aicha El Mquirmi

211-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Nihal Aicha El Mquirmi à titre de pompière à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans une lettre datée du 9 juillet 2024. Ladite démission prendra effet à compter du 1^{er} août 2024;

DE REMERCIER M^{me} El Mquirmi de son service au sein de la brigade des pompiers de La Pocatière.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière – Rétrogradation volontaire de M. Nicolas St-Amant

212-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la rétrogradation volontaire de M. Nicolas St-Amant par laquelle celui-ci abdique sa fonction de lieutenant du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour ne demeurer que pompier à temps partiel de ce même service, tel qu'annoncée dans une lettre datée du 6 juillet 2024. La rétrogradation est effective à compter de ce jour.

Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de La Pocatière - Nomination de lieutenants

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler deux postes de lieutenant devenus vacants cette année;

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à l'affichage de ces postes et qu'une sélection a été effectuée parmi les candidats ayant déposé leur candidature;

213-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER lieutenants du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à compter du 8 mai 2024, M. Vincent Bérubé, et à compter du 8 juillet 2024, M. Mathias Roussel, et ce, aux conditions de travail déterminées dans le Contrat de travail des pompiers à temps partiel de ce Service;

D'AUTORISER M^{me} Léonie Lévesque, conseillère aux ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2024, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Nature de la publicité pour la Ville. Il s'agit d'une publication du nom de Business View, qui organise un numéro spécial par année dont l'objet est de présenter certaines municipalités nord-américaines. Notre ville a été sélectionnée. Ainsi nous pourrions faire connaître notre ville à l'extérieur du Québec et attirer de potentiels investisseurs.
- Suppression des services de proximités par le Mouvement Desjardins. Félicitations d'un citoyen. À titre de Ville de centralité, il est important de maintenir une offre de services conséquente.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

214-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 37.